

VOUS
ENTREZ
DANS LA FUTURE

ZONE
FAIBLES
ÉMISSIONS

LA MÉTROPOLE RESPIRE GRAND



LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS OU ZFE

La qualité de l'air est une des préoccupations majeures de la Métropole de Lyon. Pour réduire la pollution, elle met en place une zone à faibles émissions (ZFE) sur son territoire.

QU'EST CE QU'UNE ZFE ?

ZFE signifie zone à faibles émissions : dans ce périmètre, les camions et camionnettes professionnels les plus anciens, et donc les plus polluants, sont interdits. Ils ne peuvent ni y circuler ni y stationner.

POURQUOI CRÉER UNE ZFE ?

Pour réduire les émissions polluantes et améliorer la qualité de l'air sur son territoire.

Le nombre d'habitants surexposés à la pollution (dioxyde d'azote) pourra être divisé par 2 en 2021.*

* Selon ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (observatoire de la qualité de l'air)

QUI EST CONCERNÉ ?

Seuls les véhicules professionnels sont concernés par les restrictions.

Les particuliers peuvent circuler normalement dans la ZFE hormis les propriétaires de véhicules utilitaires destinés au transport de marchandises.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans la Métropole de Lyon, les camionnettes et les poids lourds émettent 51 % du dioxyde d'azote, alors qu'ils ne représentent que 25 % du trafic routier.



LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS



Dispositif valable 24h/24h - 7j/7j
En circulation et en stationnement



ZFE interdite aux poids lourds et véhicules utilitaires légers de transport de marchandises non conformes



Grands axes autorisés



LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE

COMMUNICATION ET PRÉVENTION.

2019

Information et conseils aux entreprises.
Mise en place de panneaux signalétiques aux entrées de la ZFE.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION. VERBALISATION.

2020

Pour les professionnels, seuls les camions et camionnettes avec vignette Crit'Air 1 ou 2 ou 3 peuvent circuler.



RESTRICTIONS DE CIRCULATION RENFORCÉES.

2021

Pour les professionnels, seuls les camions et camionnettes avec vignette Crit'Air 1 ou 2 peuvent circuler.



POURQUOI MA COMMUNE NE FAIT PAS PARTIE DE LA ZFE ?

Le périmètre de la zone à faibles émissions a été défini en fonction des niveaux de pollution. Il prend en compte les zones de la Métropole où les personnes sont le plus exposées.

En accompagnant les professionnels à changer leurs flottes de véhicules, la ZFE permettra de réduire la pollution dans toutes les communes de la Métropole.

LE PLAN OXYGÈNE

La ZFE n'est pas une mesure isolée, elle fait partie du plan Oxygène de la Métropole.

PAR EXEMPLE :

- 50 millions d'euros investis entre 2015 et 2020 pour la rénovation énergétique des logements (Ecoréno'v)
- L'expérimentation du périphérique à 70 km/h
- La prime Air-Bois pour changer sa cheminée

Plus d'informations sur : www.grandlyon.com/planoxygene



POUR LES PROFESSIONNELS

Des aides financières sont proposées par la Métropole pour vous aider à acquérir des véhicules propres.

Plus d'informations sur : www.grandlyon.com/zfe

Métropole de Lyon

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole